

Togocom devient Yas Togo
C'est notre moment

Service client : 888

Yas.tg

ASSOIFFÉ DE VICTOIRE.
Buvez l'eau minérale naturelle VOLTIC !

Ne dites plus non, dites Voltic.

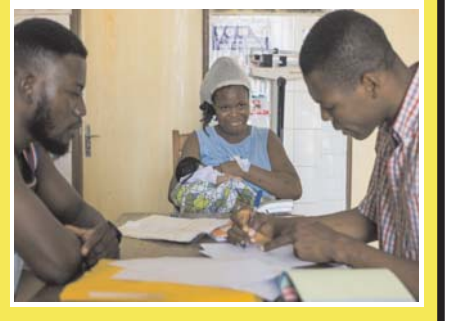
Ni à gauche ni à droite même pas au centre

Prix 250 fcfa

Le Libéral
Joyeux Noël

N°707

Déclaration des naissances :
Un rapport de l'UNICEF note une progression mondiale **P.6**



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion Mercredi 18 Décembre 2024

Affoh Atcha-Dédji :

Le Gouverneur de la région des Savanes installé **P.3**

Togo :
Zoom sur les données sur la pauvreté **P.5**

Elections sénatoriales :
Le nonisme de l'ANC **P.4**

Amélioration des paiements transfrontaliers :
Mastercard Move et le Groupe BCP se mettent ensemble **P.2**



Amélioration des paiements transfrontaliers : Mastercard Move et le Groupe BCP se mettent ensemble

Mastercard Move et le Groupe BCP se sont mis ensemble ce 13 décembre. L'objectif de ce partenariat scellé à Lomé est d'offrir des paiements quasi instantanés, traçables, sécurisés et rentables vers et depuis les nombreux marchés où le Groupe BCP est présent en Afrique. Le Groupe selon les termes du partenariat, utilisera les capacités de transfert d'argent de Mastercard Move pour optimiser les paiements transfrontaliers destinés à ses clients, qu'ils soient particuliers ou entreprises.

L'initiative reflète une vision commune des deux structures à savoir, proposer des solutions



financières inclusives et innovantes qui optimisent les opérations de transfert tout en réduisant les coûts de transaction pour les utilisateurs finaux. Elle illustre également l'engagement fort du Groupe BCP à répondre aux besoins des consommateurs et des entreprises de la région.

Kamal Mokdad, Directeur général de la BCP et de l'International, se réjouit de ce partenariat « Nous sommes ravis de nous associer à Mastercard pour répondre aux besoins réels des populations dans nos différents pays de présence en Afrique. Cette collaboration marque une nouvelle étape dans la relation stratégique entre le Groupe BCP et Mastercard ; elle témoigne de notre engagement à offrir des services de paiement de premier ordre et à encourager l'innovation dans le secteur bancaire africain. En plus d'améliorer l'expérience client, les nouvelles solutions proposées soutiendront la croissance économique de notre région en facilitant les flux internationaux grâce à des transferts simplifiés et à des prix compétitifs. »

Les sentiments de satisfaction ne diffèrent pas du côté de Dimitrios Dosis, Président pour

l'Europe de l'Est, le Moyen-Orient et l'Afrique chez Mastercard on est favorable à une économie numérique prospère « Chez Mastercard, nous nous engageons à construire une économie numérique prospère où chacun peut s'épanouir. Notre dernière collaboration avec le Groupe BCP s'aligne parfaitement sur notre mission de fournir à nos clients des solutions de paiement innovantes qui répondent aux besoins évolutifs de leurs consommateurs et entreprises. Ensemble, nous travaillerons à développer un écosystème financier plus connecté et inclusif en offrant des transferts de fonds rapides, transparents et flexibles » Il faut noter que Mastercard Move est le portefeuille complet de solutions de transfert d'argent de Mastercard, offrant une gamme d'expériences de paiement nationales et internationales, allant des paiements personnels aux versements et paiements d'entreprises. Mastercard Move facilite le transfert de fonds vers divers points de destination dans plus de 150 devises à travers plus de 180 pays. ■■

La rédaction

Miss Togo 2025 :

Mlle Nadiratou Afolabi élue, découvrez le reste du podium

Elle s'appelle Nadiratou Afolabi. Etudiante en 2^e année au département de Lettres modernes de l'Université de Lomé, elle a été élue Miss Togo 2025 à l'occasion de la grande finale de la 29^e édition du concours de la beauté togolaise, le samedi 14 décembre 2024.

générale, ont permis à cette jeune demoiselle originaire de Sokodé de démontrer son charme et son éloquence. Elle succède ainsi à Nathalie Yao-Amuama qui avait été élue lors de la précédente édition.

Au cours de son mandat, la nouvelle reine de la beauté togolaise mettra en œuvre un programme social tout

en représentant le Togo à l'international.

Le podium complet se présente comme suit :

Miss Togo 2025 : Mlle Nadiratou Afolabi

1^{ère} dauphine : Mlle Carine Victoire Bangana

2^e dauphine : Mlle Séraphine Kokoko Adomayakpo

3^e dauphine : Mlle Sandra Adja Wagbe

4^e dauphine : Mlle Albertine Taoko

Véritable vitrine de la culture togolaise, le concours national Miss Togo reste l'évènement culturel le plus médiatisé et le plus valorisé au Togo. La nouvelle reine portera la lourde responsabilité de promouvoir non seulement le leadership féminin au cours de son mandat mais également de mettre en œuvre des projets sociaux en faveur des couches vulnérables. ■■■

La rédaction



L'élection Miss Togo 2025 a eu lieu le samedi dernier à Lomé. Au terme de cet évènement prestigieux, c'est Mlle Nadiratou Afolabi qui a été couronnée nouvelle reine de la beauté togolaise pour les 12 prochains mois. Candidate n°3, la nouvelle lauréate qui mesure 1,80m et pèse 55 kg, a réussi à convaincre les membres du jury à l'issue des différentes épreuves devant ses concurrentes. Les épreuves de la compétition, mêlant danses traditionnelles et questions de culture



Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

PETCHEZI P. D. Fabrice

Comité de Rédaction

PETCHEZI Fabrice
Alain TCHEDRE
Prosper AWIH
Dick MESSAN (Stagiaire)
Cyrille SABLASSOU

Correcteur

S. Didier

Infographie

JPB

Adresse

Route du Contournement CEDEAO,
Agoè Démakpoè, non loin des rails
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 42 83 46
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

SDR

Tirage

1000 exemplaires

LE LIBÉRAL, c'est tous les mercredis

Gouvernorat : Affoh Atcha-Dédji le 1er Gouverneur de la région des Savanes officiellement installé

Dapaong le chef-lieu de la région des Savanes a accueilli ce 17 décembre, un grand événement. Il s'agit de l'installation officielle du premier Gouverneur de la région des Savanes.

La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs autorités dont le Ministre de l'Administration territoriale et le Gouverneur en personne M. Affoh Atcha-Dédji qui est désormais le chef de la région des Savanes d'une superficie de 8470 km². Le Gouverneur en tant qu'autorité déconcentrée, est le représentant de l'État sur toute l'étendue

du territoire régional aura sous sa responsabilité la gendarmerie et la police dans le ressort territorial régional.

Le chef de la région est investi de prérogative de puissance publique pour l'exercice des attributions à savoir : la charge des intérêts nationaux, du respect des lois et de l'ordre public, du contrôle de la diffusion et de l'exécution des lois et

règlements dans la région, de la saisine des Ministres, de la présidence de toutes les commissions administratives, des autorisations des sorties et de la délivrance des ordres de mission aux préfets et chefs des services déconcentrés pour leurs déplacements hors de la région.

Le Colonel AWATE Hodabalo qui présidait la cérémonie a appelé les



populations à collaborer avec le Gouverneur.

Pour rappel, la création des collectivités territoriales a été actée en mars 2022.

La cérémonie

d'installation officielle des Gouverneurs va se poursuivre dans les autres régions du pays suivant le même programme.

PF

Certificat de nationalité : La demande se fait désormais en ligne

La plateforme digitale de demande du certificat de nationalité togolaise a été officiellement lancée le jeudi 12 décembre 2024 à Lomé par le Premier ministre Mme Victoire Tomegah-Dogbé. Désormais, les citoyens togolais peuvent faire la demande de leur certificat de nationalité en ligne directement à partir de leurs supports électroniques (téléphones, tablettes ou ordinateurs). Une avancée technologique qui s'inscrit dans la droite ligne des ambitions du gouvernement de porter à 75% les démarches administratives digitalisées d'ici la fin de l'année 2025.



Le Togo vient de franchir un pas de plus vers la digitalisation de ses services administratifs. Initiée et développée par le ministère en charge de la Justice et de la législation, avec le concours de l'Agence Togo Digital (ATD), la plateforme est accessible sur le guichet national des services publics digitalisés.

Cette innovation marque une avancée majeure dans la dynamique de

dématérialisation des démarches et formalités administratives enclenchée par le Gouvernement togolais depuis quelques années. Elle apporte également une réponse appropriée aux nombreuses difficultés rencontrées par les citoyens dans l'obtention du précieux document.

« Les avantages concrets significatifs de la plateforme s'articulent autour de quatre points



essentiels : l'accessibilité et la simplicité, le gain de temps et la réduction des coûts, la sécurité et la transparence ainsi que la réduction de la paperasserie », a expliqué le Garde des Sceaux, Ministre en charge de la justice, Mipamb Nahm-Tchougli.

Il faut souligner que dans le cadre de cette transition, les agents de la Direction de la nationalité et du sceau ont reçu le 9 décembre dernier une formation destinée à les outiller sur

l'utilisation du nouveau dispositif numérique. Ainsi, les dossiers physiques ne seront plus acceptés par la direction de la nationalité, installée au Tribunal de grande instance de Lomé dont le rôle se limitera désormais à l'examen des requêtes déposées en ligne, dans un souci de simplification et d'efficacité.

En effet, le certificat de nationalité togolaise est un document officiel délivré par les autorités compétentes au Togo,

attestant qu'une personne est citoyenne togolaise.

Ce papier sert à prouver la nationalité d'un individu et peut-être requis dans diverses situations administratives, juridiques et sociales. Ces dernières années, il faut reconnaître que la délivrance de ce précieux sésame connaît une certaine lenteur et impacte négativement sur certaines démarches administratives des citoyens. Cette digitalisation vient apporter un soulagement aux futurs demandeurs qui pourront être désormais servis déjà à partir du 13 décembre dernier avec plus d'instantanéité.

Outre le certificat de nationalité, plusieurs démarches ont déjà connu la digitalisation dans le secteur de la justice et de la législation notamment : le duplicata du certificat de nationalité lancée en janvier 2023, le casier judiciaire ou encore des procédures devant le tribunal de commerce. ■■

Roger GBESSIA

Elections sénatoriales : Le nonisme de l'ANC

Les élections sénatoriales sont prévues au Togo pour se tenir début février 2025. Un appel à candidature a été récemment lancé à cet effet par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Mais comme on pouvait s'y attendre, ces élections ne verront pas la participation de certaines forces politiques de l'opposition notamment la Dynamique pour la Majorité du Peuple (DMP) et l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC). Le samedi 14 décembre dernier, le parti de Jean-Pierre Fabre a annoncé lors d'une conférence de presse qu'il a organisée à son siège à Lomé, qu'il sera l'un des grands absents de ces consultations électorales.

Les élections sénatoriales sont l'une des dernières étapes de la mise en place de la nouvelle Constitution, celle de la Vè République ayant basculé le pays dans un régime parlementaire. En se référant au dernier communiqué du gouvernement, elles devront avoir lieu le 02 février 2025. Dans la suite logique de ce communiqué, la CENI qui est l'institution en charge de l'organisation des élections au Togo, a lancé un appel à candidature pour permettre à tous ceux qui seraient intéressés par ces élections de déposer leurs dossiers de candidature. La campagne électorale étant prévue du 17 janvier au 31 janvier 2025.

Dans la perspective de ces élections, deux partis de l'opposition se signalent déjà en annonçant qu'ils ne participeront pas à ces consultations électorales. D'abord la Dynamique pour la Majorité du Peuple (DMP), puis l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) qui ont décidé de rester à l'écart des consultations. Si pour Jean Pierre et sa bande, on pourrait comprendre qu'ils sont toujours dans leur logique de rejeter systématiquement le nouveau régime parlementaire et ses institutions, la position de la DMP paraît incongrue puisque leur leader siège à l'Assemblée nationale qui forme ensemble avec le Sénat le Parlement. Alors,

jouir de son mandat à l'Assemblée nationale et contester la mise en place du Sénat paraît totalement dénué de bon sens. Car selon la nouvelle Constitution et le nouveau régime parlementaire, les élections sénatoriales ne sont que le prolongement des élections législatives ayant abouti à la mise en place de l'Assemblée nationale actuelle.

Pour sa part, l'ANC reste dans sa logique de rejet de la nouvelle constitution et ses institutions. Comme la DMP, elle a aussi annoncé qu'elle va boycotter ces échéances électorales, estimant que le Sénat est illégitime au vu de sa composition. « L'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) exprime son rejet ferme et délibéré des élections sénatoriales annoncées par le Gouvernement » a d'abord indiqué le parti orange dans son communiqué avant de donner les raisons de son attitude. « Les dernières élections législatives et régionales ont été entachées de fraudes massives et d'irrégularités graves.

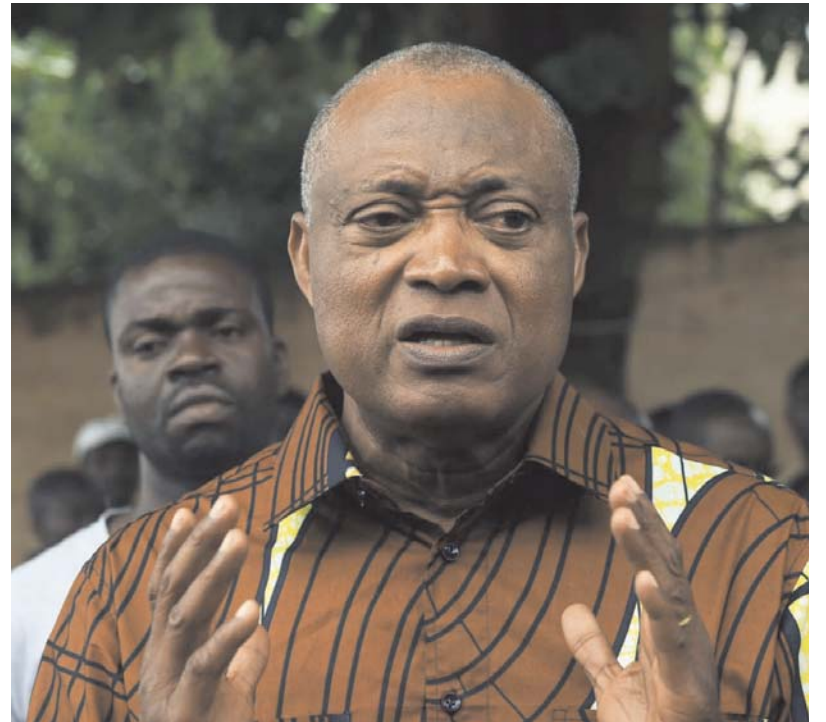
En l'absence de garanties de transparence, d'indépendance et d'équité, il est évident que les élections sénatoriales annoncées ne pourront être qu'une nouvelle mascarade » relève le parti de Jean Pierre Fabre qui tire ensuite sur la composition du Sénat. « L'ANC dénonce avec

vigueur la disposition qui permet au chef de l'Exécutif, de nommer des membres du Parlement, en l'occurrence, un tiers des 61 membres du Sénat.

Cette pratique constitue une violation des principes fondamentaux de la représentativité et de la séparation des pouvoirs. En conférant au Chef de l'Exécutif, Chef de l'Etat une influence directe au d e m e u r a n t disproportionnée sur la composition du Sénat, cette disposition remet en cause le caractère démocratique et indépendant de cette institution » précise l'ANC dans sa sortie.

Jean Pierre Fabre et les siens trouvent « totalement incongru et abusif que le chef de l'exécutif, qui ne peut se prévaloir d'aucun mandat élu, ni au titre national, ni au titre local, s'arroge le privilège » de nommer au sein d'une institution composée d'élus, des membres non élus qui seraient dotés des mêmes pouvoirs et prérogatives que les membres élus. Mais, jusqu'où ira le rejet de la nouvelle Constitution qui est déjà promulguée depuis le 06 mai 2024 ? La question reste posée et l'avenir nous le dira.

Le Sénat, faut-il le rappeler, a été institué par la révision constitutionnelle de 2002 mais n'a jamais été mis en place jusqu'à ce jour pour des raisons que seuls les décideurs politiques maîtrisent. Avec le régime



parlementaire instauré par la nouvelle Constitution de la 5è République, le Sénat est devenu un passage obligé pour doter le pays des deux chambres du Parlement. Il sera composé de 61 membres dont les deux tiers seront élus par l'ensemble des conseillers régionaux et municipaux tandis que le tiers sera nommé par le Chef de l'Etat.

Selon la nouvelle Constitution, une fois les

sénateurs élus, ils auront désormais la charge d'examiner en première instance les projets de lois avant de les transférer aux députés pour leur adoption. Autre prérogative encore plus déterminante dans le fonctionnement de la République, ce sont les sénateurs et les députés réunis en Congrès qui éliront désormais le chef de l'exécutif. ■ ■ ■

Roger GBESSIA



COMMUNIQUE RELATIF A DE FAUX COMPTES FACEBOOK AU NOM DU COMMISSAIRE GENERAL N° 038/2024/OTR/CG/DCSU

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) informe le public que depuis quelques jours, des individus malveillants ont créé des faux comptes sur Meta (Facebook) au nom du Commissaire Général de l'OTR pour diffuser sur internet et les réseaux sociaux, un faux avis de vente aux enchères publiques de véhicules qu'organiserait l'OTR sur l'un des sites portuaires de Lomé, le 14 décembre 2024.

A cet effet le Commissaire Général informe le public que les comptes Facebook intitulés : « Commissaire Général de l'OTR Philippe Kokou B. TCHODIE » sont de faux comptes créés dans l'intention d'arnaquer les usagers. Par conséquent, toute personne qui s'abonnerait à ces comptes le ferait à ses risques et périls.

L'Office Togolais des Recettes en Général et le Commissaire Général en particulier, déclinent toute responsabilité liée à l'utilisation de ces comptes frauduleux et informe leurs auteurs qu'ils s'exposent aux sanctions pénales prévues au titre des dispositions de lutte contre la cybercriminalité au Togo.

Face aux tentatives d'escroquerie, qui se multiplient ces derniers temps sur les réseaux sociaux, le Commissaire Général appelle le public à plus de vigilance et l'invite à vérifier toutes informations concernant l'OTR sur son site officiel www.otr.tg ou en appelant son centre de contact au numéro vert 8201.

Fait à Lomé le 11 décembre 2024

Philippe Kokou B. TCHODIE

Le Commissaire Général p.i

Togo : Zoom sur les données sur la pauvreté

Ces dernières années, le gouvernement s'est engagé, sous le leadership du Président de la République, à renforcer l'inclusion sociale et économique et améliorer le bien-être des populations afin de « ne laisser personne pour compte ».

En vue de disposer d'outils de suivi efficace des politiques sociales et d'orienter la planification du développement, des réformes importantes ont été initiées afin de renforcer le système statistique national.

Dans cette dynamique, l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) a mené des opérations statistiques d'envergure.

Au nombre de ces opérations figurent en bonne place le cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 5) réalisé en 2022 et la deuxième édition de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM-2) effectuée sur la période 2021-2022 à la suite de la première enquête réalisée en 2018-2019.

Les résultats issus de ces deux opérations mettent en évidence, des progrès réalisés par le pays dans les domaines démographique et socioéconomique.

Sur le plan démographique, la population résidente du Togo s'établit à 8 095 498 habitants selon le RGPH-5 de 2022, dont 51,3% sont des femmes et 48,7% sont des hommes. L'une des principales caractéristiques de cette population togolaise est sa jeunesse.

En effet, l'âge moyen est de 23,4 ans, et les jeunes de moins de 15 ans représentent environ 42% de la population totale. Le taux d'accroissement annuel moyen a connu une légère baisse passant de 2,9% en 2010 à 2,3% 2022.

En matière d'accès aux services sociaux de base, la grande majorité des ménages, soit 83% ont accès à une source d'eau améliorée.

Quant à l'accès à l'électricité,



il s'établit à 70,3% des ménages avec une proportion à peu près de 9 ménages sur 10 en milieu urbain contre 5 ménages sur 10 en milieu rural, soulignant ainsi les défis d'extension de l'accès à l'électricité dans les zones rurales.

Dans le domaine de l'éducation, la parité est atteinte au niveau du primaire. En outre, le Taux brut de scolarisation (TBS) des garçons est sensiblement similaire à celui des filles, avec respectivement 115% contre 114% en 2022 selon les mêmes résultats. Par ailleurs, 7 personnes sur 10 âgées de 15 ans et plus savent lire et écrire, témoignant des progrès réalisés dans le secteur de l'alphabétisation.

Les progrès en matière de santé sont également notables. La mortalité infantile a enregistré une réduction remarquable de près de 50%, passant de 124 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2010 à 58 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2022.

Sur le plan économique, la pauvreté monétaire, traditionnellement évaluée à partir des revenus ou des dépenses des ménages, montre des limites dans les contextes où la population est majoritairement rurale et se caractérise par une prédominance de l'autoconsommation et de

l'économie informelle. Dans ce contexte, l'approche non monétaire de la pauvreté s'impose comme une méthode plus pertinente pour appréhender les multiples facettes de la pauvreté.

Il ressort des résultats des données issues des enquêtes harmonisées sur les conditions de vie des ménages de 2018-2021, une réduction sensible de la pauvreté non monétaire au Togo. Environ 28,9% des ménages étaient non monétairement pauvres en 2021, contre 37,1% en 2018, soit une baisse de 8,2 points de pourcentage.

L'analyse croisée des données révèle que la proportion des pauvres à la fois monétairement et non monétairement est de 20% en 2021 contre 25,3% en 2018.

S'agissant de la pauvreté monétaire évaluée à partir des revenus ou des dépenses des ménages, elle est également en baisse. En effet, l'incidence était de 43,8% en 2021 contre 45,5% en 2018 et 55,1% en 2015, ce qui correspond à une baisse de plus de 11 points de pourcentage en moins de 6 ans.

Cependant, les défis restent importants avec des disparités régionales. La région des Savanes enregistre toujours l'incidence la plus élevée, tandis que le Grand Lomé reste la région où la

pauvreté monétaire reste la plus faible.

Ces améliorations sont le fruit de la politique d'inclusion sociale et économique du chef de l'Etat conformément à l'axe 1 de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

Les efforts soutenus du gouvernement et de ses partenaires se sont matérialisés par la mise en œuvre de plusieurs initiatives entre autres, les programmes School Assur et de cantines scolaires, la gratuité des frais de scolarité et d'inscription aux examens qui accompagne les projets d'infrastructures éducatives.

A cela s'ajoutent le Programme Wezou pour les femmes enceintes, l'opérationnalisation du Fonds Tinga, la création des Zones d'aménagement agricole planifiée (ZAAP) et les subventions d'engrais et d'intrants pour les agriculteurs, la facilitation de l'accès au crédit à travers les mécanismes du Fonds national de la finance inclusive (FNFI).

L'évaluation combinée de la pauvreté monétaire et non monétaire joue un rôle crucial dans le processus de mise en place du Registre social des personnes et des ménages (RSPM). Ce mécanisme conçu comme une base de données regroupant des informations détaillées sur les personnes et les ménages, permettra d'utiliser les indicateurs de pauvreté monétaire et non monétaire pour identifier les individus en situation de précarité ou de vulnérabilité.

Ces données serviront à orienter l'attribution des aides et des prestations sociales, en tenant compte des besoins spécifiques des bénéficiaires et des ressources disponibles du gouvernement.

La ministre, Secrétaire général de la Présidence de

la République, Dr Sandra Ablamba Johnson, a rendu un hommage au chef de l'Etat pour son leadership, sa vision de développement social et son engagement indéfectible en faveur de l'inclusion sociale et économique et du bien-être des populations togolaises.

La ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, Dr Sandra Ablamba Johnson a, au nom du chef de l'Etat, invité les Togolais à se mobiliser pour la réussite des opérations d'enregistrement biométrique (e-ID).

« Je saisis cette occasion pour lancer un appel à tous les Togolais pour une mobilisation forte dans le cadre de l'enregistrement biométrique (e-ID) en cours en vue de bénéficier de ces programmes sociaux le moment venu ».

Elle a exprimé la gratitude du gouvernement à tous les acteurs particulièrement aux partenaires techniques et financiers pour leurs appuis constants notamment dans la réalisation du RGPH-5 et de la EHCVM-1 et 2.

La Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, Dr Sandra Ablamba Johnson a exprimé la gratitude du gouvernement à tous les acteurs particulièrement aux partenaires techniques et financiers pour leurs appuis constants notamment dans la réalisation du RGPH-5 et de la EHCVM-1 et 2.

Le Représentant-résident de la Banque mondiale, Fily Sissoko a félicité les autorités togolaises pour les efforts consentis et les innovations introduites dans la démarche analytique notamment l'approche holistique de la pauvreté en vue de répondre efficacement aux défis de développement.

« Nous félicitons les autorités togolaises pour leurs efforts constants d'assurer le bien-être des

Suite à la page 6

Déclaration des naissances : Un rapport de l'UNICEF note une progression mondiale

A l'occasion du 78^e anniversaire de l'UNICEF, un rapport vient noter une progression mondiale en matière d'enregistrement des naissances. Selon les chiffres évoqués par ledit rapport, plus de 500 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans soit près de 8 sur 10 ont été enregistrés au cours des cinq dernières années dans le monde. Dans le même temps, environ 150 millions d'enfants de moins de 5 ans n'ont pas été déclarés et demeurent invisibles pour les systèmes gouvernementaux.

Le document paru établit le dernier état des lieux sur le nombre des naissances enregistrées depuis 2019. Ainsi, si le taux mondial d'enregistrement des naissances atteint 77% aujourd'hui contre 75% à l'époque force est de constater que 150 millions d'enfants de moins de 5 ans, soit 2 sur 10 n'ont pas été déclarés et demeurent invisibles pour les organes gouvernementaux.

Autre détail, le rapport note que plus de 50 millions d'enfants dont la naissance a été déclarée, ne possèdent pas d'acte de naissance. Une preuve d'enregistrement pourtant nécessaire pour acquérir une nationalité, prévenir l'apatride et faire en sorte que les enfants jouissent de leurs droits dès la naissance.

« L'enregistrement des naissances garantit la

reconnaissance juridique immédiate des enfants, posant ainsi les fondements nécessaires à leur protection contre les mauvais traitements et l'exploitation ainsi qu'à l'accès aux services essentiels tels que la vaccination, les soins de santé et l'éducation », a expliqué Catherine Russell, Directrice Générale de l'UNICEF, avant d'ajouter « alors que l'UNICEF défend les droits des enfants depuis 78 ans jour pour jour, nous nous réjouissons que des millions d'enfants supplémentaires puissent se prévaloir d'une identité juridique tout en appelant à redoubler d'efforts dans ce domaine pour que chaque enfant, partout dans le monde soit enregistré à la naissance », précisait-elle lors de la célébration du 78^e anniversaire de l'UNICEF.

En effet, pour atteindre ces chiffres positifs, il a fallu que de nombreux pays inscrivent la question de l'enregistrement des naissances au rang des priorités, en tirant parti des systèmes de santé, de protection sociale et d'éducation, en multipliant les guichets d'état civil, en dématérialisant les démarches et en supprimant les frais y afférents.

Toutefois, il faut relever que de nombreuses familles continuent de rencontrer des obstacles entravant l'enregistrement des naissances, notamment les nombreuses visites requises auprès des services d'état civil sans oublier les longues distances à parcourir, le manque de moyens financiers surtout en milieu rural... Tous ces facteurs



ajoutés à la méconnaissance des formalités à remplir constituent un frein à l'amélioration des chiffres en la matière.

« Malgré les progrès accomplis, un trop grand nombre d'enfants ne sont toujours pas déclarés, ni recensés et demeurent invisibles aux yeux des gouvernements ou de la loi », a-t-elle souligné avant d'exhorter tous les acteurs à travailler pour que chaque enfant puisse être déclaré à la naissance. «

Chaque enfant a le droit d'être enregistré et de recevoir un acte de naissance qui lui permette d'être reconnu, protégé et soutenu », insiste-t-elle.

Au Togo, le gouvernement a rendu gratuit l'enregistrement et la délivrance des actes de naissances depuis le 1^{er} janvier 2022. Inscrite dans l'axe 1 de sa feuille de route, cette mesure vise à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales. ■■

Roger GBESSIA

Togo : Zoom sur les données sur la pauvreté

Suite de la page 5

populations et pour avoir intégré l'approche non monétaire de la pauvreté dans l'analyse des données. Comprendre la pauvreté non monétaire en plus de celle monétaire est essentiel pour une approche holistique du bien-être. A cet effet, nous restons mobilisés pour accompagner le gouvernement dans ses efforts de promotion des politiques publiques.

La Représentante-résidente par intérim de l'UNFPA, Edwige Adekambi-Domingo, de son côté, s'est félicitée de l'heureux aboutissement de ces opérations. Elle a

salué la qualité des travaux d'analyse et l'implication du chef de l'Etat dans la réussite des opérations qui permettront d'accompagner le Togo dans la mise en place des politiques de développement.

« Je voudrais au nom de l'ensemble des partenaires techniques et financiers, exprimer notre haute considération à Son Excellence Monsieur le Président de la République pour son engagement personnel dans la réalisation de cette opération entièrement digitalisée, et à portée très stratégique qui constitue

aujourd'hui une véritable référence dans le cycle 2020 des recensements réalisés dans le monde entier ».

Les partenaires techniques et financiers ont réaffirmé leur disponibilité à soutenir le Togo dans la mise en œuvre des résultats issus du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) et de la deuxième édition de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM-2) pour l'efficacité des politiques de développement durable. ■■



Chers usagers de la route,
Présenter les gros billets au poste de péage, crée l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la perte de temps.

Présenter aux guichets des péages la juste monnaie selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner en temps.

Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de péage.

Ceci est un message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

Coopération : Les professionnels des médias s'imprègnent de la culture chinoise

L'Ambassade de Chine au Togo a organisé le mardi 10 décembre dernier une journée porte ouverte au cours de laquelle les professionnels des médias sont invités à s'imprégner de la culture chinoise. Cette soirée dénommée « A la découverte de la culture chinoise », cette initiative, selon les organisateurs, vise à renforcer les liens de coopération et d'amitié entre les peuples du Togo et de la Chine. Ceci à travers un aperçu global sur la culture chinoise.



diplomate chinois a évoqué les résultats concrets du partenariat avec notre pays notamment les projets d'hydraulique villageoise, la formation de 200 agriculteurs togolais avec

l'aide de la Chine ainsi que l'avancée des projets d'urgence pour la région des Savanes.

Des actions concrètes qui s'inscrivent dans l'esprit du Forum sur la Coopération Sino-africaine (FOCAC) qui a eu lieu en septembre 2024 à Beijing. Sommet au cours duquel les relations sino-togolaises ont été élevées au niveau d'un partenariat stratégique global marquant ainsi une nouvelle ère dans

l'histoire des deux pays.

Cette initiative de l'Ambassade de Chine au Togo témoigne de la bonne santé des relations entre les deux pays. A la fin de la soirée, un jeu tombola a été organisé à l'endroit de tous les invités et a permis aux plus chanceux de repartir avec divers cadeaux tels que les fours à micro-ondes, les ventilateurs, les chauffe-eau électriques etc... ■■

Roger GBESSIA

A l'occasion de cette journée porte ouverte qui s'est déroulée dans les locaux de l'ambassade de Chine à Lomé, plusieurs facettes de la culture chinoise ont été montrées aux professionnels des médias notamment, les danses, les chants, la confection de raviolis chinois, des ateliers de calligraphie et d'initiation aux instruments de musique traditionnels animés par des étudiants de l'Institut Confucius, les arts ainsi que le savoir-faire culinaire propres au peuple chinois.

Aussi, une vidéo rétrospective a été diffusée retraçant les nombreuses initiatives menées par l'Ambassade de Chine au Togo. Dans son discours, l'Ambassadeur Chao Weidong a retracé les actions de solidarité menées envers les communautés vulnérables, en particulier les enfants en difficulté et les avancées significatives réalisées dans le cadre de la coopération avec le Togo « Cette année, les

relations sino-togolaises ont connu un développement remarquable et exceptionnel, avec des avancements sans précédent réalisés », a déclaré l'ambassadeur de Chine au Togo, Chao Weidong.

Plus loin, le diplomate chinois a réaffirmé la volonté de la Chine de renforcer ses liens avec le Togo et d'autres pays, mettant en relief l'importance du brassage culturel entre les peuples dans la civilisation. « Dans ce monde interconnecté, la tolérance, la coexistence et l'apprentissage mutuel entre les civilisations jouent un rôle irremplaçable dans la modernisation de la société humaine... La Chine est disposée à collaborer avec les autres pays du monde, y compris le Togo, pour ouvrir une nouvelle perspective de renforcement des échanges et de la compréhension entre les peuples », a-t-il ajouté. Parlant de la coopération entre la Chine et le Togo, le

PRIX EXCELLENCE QUALITÉ 2024
**JEUX CAPSULES
DJAMA**
15 SEPT. Au 31 DEC. 2024
+ DE 200 000 LOTS

TOUS LES PRODUITS DJAMA +228 70 49 95 48 / 70 49 95 49

snb.tg AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE

TMoney

devient

mixx

By **Yas**

www.yas.tg  in  Service client : 888